



Mariage prévu en Suisse

01.06.2022

Documents à présenter personnellement à votre représentation suisse

- Formulaire: Demande en vue de mariage, doit être rempli au guichet de l'ambassade.

Pour la personne de nationalité ou domiciliée suisse:

- copie du certificat relatif au domicile actuel en Suisse
- copie de son passeport ou de sa carte d'identité valable

Pour la personne de nationalité étrangère :

- acte de naissance original ("Copy of entry 1957") sur forme internationale anglais/arabe
 - a) acte de divorce original
 - b) certificat de décès original
- Carte d'identité iraquienne originale avant le mariage
- Certificat de nationalité original
- Ou Carte d'identité iraquienne originale format carte de crédit. Cette carte est établie par quelques gouvernements actuellement **et remplace la carte d'identité et le certificat de nationalité**
- Extrait du casier judiciaire
- Attestation de domicile
- Registre Personnel Electronique
- Preuve de compétences linguistiques (au minimum niveau A1) dans la langue parlée au futur lieu de domicile en Suisse

Certains documents peuvent ne plus être requis si cette personne est déjà inscrite dans le registre suisse de l'état civil.

Pour les éventuels enfants communs non encore inscrits dans le registre suisse de l'état civil :

- acte de naissance original avec filiation des parents
- acte officiel original établissant le lien de filiation ou la reconnaissance de paternité
- certificat original relatif au domicile actuel
- passeport ou carte d'identité valable

Pour les éventuels enfants communs inscrits dans le registre suisse de l'état civil :

- copie de l'acte de naissance
- copie de son passeport ou de sa carte d'identité valable

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Pour prendre résidence en Suisse :

En plus des documents mentionnés dans la liste, il faut remplir et joindre au dossier le formulaire de visa en **trois exemplaires (Formulaire D - long séjour)**, passeport iraquien, **original + trois copies et 3 photos passeport identiques**. (Le passeport doit être établi depuis moins de 10 ans, contenir au minimum deux pages vides et avoir une validité de trois mois minimum).

Traduction

Tous les documents, y compris les cartes d'identité, qui ne sont pas rédigés dans une langue nationale suisse doivent être accompagnés d'une traduction officielle.

Légalisation

Tous les documents irakiens, y compris les cartes d'identité et les preuves de nationalité, doivent être certifiés par le ministère irakien des Affaires étrangères à Bagdad. Cela vaut également pour les traductions.

Ministry of Foreign Affairs

Baghdad

Interprète

Si le/la requérant(e) ne maîtrise pas suffisamment une langue officielle suisse pour remplir les formulaires, l'accompagnement d'un traducteur officiel reconnu est obligatoire. Celui-ci ne peut pas être un membre de la famille.

Emoluments

Les émoluments pour cette procédure préparatoire se montent à: CHF 310.— (et avec le Visa CHF 394.—) en monnaie locale (JOD) au moment du dépôt de la demande (contre quittance).